

KARATÉ ÉTIOLLES-TIGERY

Association affiliée à la Fédération Française de Karaté



Karaté • Full-Contact • K-Mix

DOSSIER D'INSCRIPTION SECTION ENFANTS

*Le sport qui fait
grandir*

Un club pour bouger, apprendre, prendre confiance
et progresser à son rythme.

**UN COURS D'ESSAI
POSSIBLE**



Scannez pour découvrir
nos cours



Dès
6 ans



Professeurs
diplômés



Compétition
s
facultatives



Respect
esprit
d'équipe



3 dojos
de
proximité



Cours
illimités

*Rejoins nous
sur les tatamis !*



Fiche inscription **section ENFANTS**

à rendre au Club

Un dossier par enfant à renouveler tous les ans

☐ Karaté ☐ Full-Contact ☐ Pack toutes sections

Comment avez-vous connu le club ?

☐ Site ☐ Flyer ☐ Relation ☐ Réseaux sociaux ☐ Commune ☐ Google

CADRE RÉSERVÉ AU KARATÉ ÉTIOLLES-TIGERY

☐ Chèque ☐ Espèces ☐ Coupons sport ANCV ☐ Licence ☐ Photo ☐ Dossier complet

Nom l'enfant Prénom

Né le Lieu de naissance

Adresse Ville

Contact parents

Nom et prénom du parent : Tel.

Email contact club en MAJUSCULE

Parents séparés

☐ OUI

☐ NON

Autre parent à informer

Nom et prénom : Tel.

Email

Autorisations et déclarations

Je soussigné(e) responsable légal(e) de l'enfant

- déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et j'accepte les conditions d'adhésion au Karaté Étioles-Tigery
- Atteste avoir pris connaissance du questionnaire de santé applicable aux sportifs mineurs et avoir remis l'attestation ou le certificat médical lorsque celui-ci est nécessaire.
- confirme avoir lu et accepté qu'aucune demande de remboursement de cotisation ne pourra être acceptée.

MERCI DE COCHER UNE CASE POUR CHAQUE LIGNE

- ☐ J'autorise ☐ Je n'autorise pas l'équipe médicale à effectuer les soins nécessaires et à me transporter si besoin.
- ☐ J'autorise ☐ Je n'autorise pas le club à publier des photos/vidéos prises pendant les cours, compétitions, stages et manifestations sur son site, ses réseaux sociaux et les supports municipaux.

Date

Signature obligatoire avec mention lu et approuvé

Informations utiles à transmettre au professeur :

.....
.....



FÉDÉRATION
FRANÇAISE
KARATÉ

DEMANDE DE LICENCE PAR INTERNET

SAISON 2026/2027

À CONSERVER 3 ANS PAR LE CLUB

➤ Merci d'écrire en MAJUSCULES d'imprimerie et à l'ordinateur.

➤ CLUB

RENOUVELLEMENT DE LICENCE

En cas de modifications concernant des changements ou corrections d'adresse, de code style, de date de naissance, etc., veuillez cocher la case ci-contre et indiquer ces modifications dans la ou les rubrique(s) « nouveau licencié ».

☐

ADRESSE MAIL PERSONNELLE

Veuillez à vérifier ou à inscrire votre adresse mail pour recevoir votre attestation de licence dès l'enregistrement par votre club.

Si vous avez déjà été licencié(e) indiquez ici votre n° de licence

Les informations relatives aux notices d'assurance et aux garanties complémentaires sont consultables sur : ffkarate.fr

➤ Adresse e-mail du licencié indispensable pour recevoir l'attestation de licence (IMPORTANT : écrire lisiblement EN MAJUSCULES)

 @

➤ NOUVEAU LICENCIÉ DANS LE CLUB (ou modifications pour les renouvellements)

M ☐ Mme ☐ Nationalité

▼ Nom ▼ Prénom

▼ Date de naissance : jour/mois/année IMPORTANT Veuillez à indiquer très lisiblement votre date de naissance car celle-ci conditionne votre catégorie d'âge : poussin, pupille, benjamin, ..., senior, etc.

▼ N° ▼ Rue, Bd, Avenue, Cours, etc. ▼ Nom de la voie

▼ Appartement, Étage, Escalier, Immeuble, Bâtiment, Résidence, ...

☐ Personne en situation d'handicap ☐ oui ☐ non

▼ Lieu-dit ▼ Code postal ▼ Commune

▼ Téléphone 1 ▼ Téléphone 2 ▼ Code style (voir au verso)

➤ INFORMATION POUR LE CONTRÔLE D'HONORABILITÉ (uniquement pour les dirigeants, professeurs, arbitres et coaches)

▼ Nom de naissance	▼ Ville de naissance
▼ Numéro de département de naissance	▼ Pays de naissance
Uniquement si pays de naissance autre que la France	
▼ Nom et prénom du père	▼ Nom et prénom de la mère

➤ LE SOUSSIGNÉ DÉCLARE : Attention à ne remplir qu'une seule des deux parties

- Adhérer à l'assurance « garanties de base accidents corporels » proposée par la FFK.
- Régler la somme de 39 € TTC (licence : 38,40 € TTC et assurance : 0,60 € TTC).
- Accepter que mes données personnelles recueillies fassent l'objet d'un traitement informatique par la FFK.
- Avoir pris connaissance, au verso ou sur ffkarate.fr, des informations relatives : aux assurances et garanties complémentaires, à la validité de la licence, au certificat médical et à la loi du 06 janvier 1978 modifiée « Informatique et libertés ».

Date : Signature de l'adhérent : (ou du représentant légal)

- Refuser d'adhérer à l'assurance « garanties de base accidents corporels » proposée par la FFK ; dans ce cas, le soussigné reconnaît avoir été informé des risques encourus par la pratique du karaté et des disciplines associées.
- Accepter que mes données personnelles recueillies fassent l'objet d'un traitement informatique par la FFK.
- En conséquence, ne pas régler avec la licence la somme de 0,60 € de l'assurance, mais régler finalement la somme de 38,40 € TTC.
- Avoir pris connaissance, au verso ou sur ffkarate.fr, des informations relatives : aux assurances et garanties complémentaires, à la validité de la licence, au certificat médical ainsi qu'à la loi du 06 janvier 1978 modifiée « Informatique et libertés ».

Date : Signature de l'adhérent : (ou du représentant légal)

➤ Acceptez-vous de recevoir les actualités de la FFK ?

☐ oui ☐ non

INFORMATIONS

VALIDITÉ DE LA LICENCE

La validité de la licence ne pourra être prise en compte que si elle est dûment signée par l'adhérent ou par son représentant légal. Conformément à l'art. 412 du Règlement Intérieur de la FFK, la licence n'est valable qu'après enregistrement informatique par la Fédération. Tout titulaire d'une licence fédérale s'engage à respecter les Statuts et Règlements de la FFK (textes officiels disponibles sur le site ffkarate.fr, rubrique « Statuts et Règlements »).

CERTIFICAT MÉDICAL

En application de la circulaire du 12 septembre 2022 de la FFK, désormais pour les pratiquants mineurs et majeurs, plus aucun certificat médical n'est exigé (**sous conditions**). Retrouvez toutes les informations dans la rubrique « *Certificat médical* » sur le site ffkarate.fr.

LOI DU 6 JANVIER 1978 « INFORMATIQUE ET LIBERTÉS »

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées exclusivement à la FFK. En application de la loi du 06 janvier 1978, modifiée, dite « Loi Informatique et Libertés », et du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès à la limitation, d'un droit à la portabilité, d'un droit d'opposition et également d'un droit de profilage.

Pour toute demande concernant l'exercice d'un des droits précités, vous pouvez contacter directement la Fédération à l'adresse suivante : licences@ffkarate.fr

ASSURANCES ET GARANTIES COMPLÉMENTAIRES

Les garanties sont consultables sur le site ffkarate.fr, rubrique « Assurances » ou sur demande écrite auprès de la FFK. Avant la signature de sa demande de licence, l'adhérent doit prendre connaissance des notices d'assurance et du bulletin de souscription des garanties complémentaires.

> Responsabilité civile : l'établissement de la présente licence permet à son titulaire de bénéficier des conditions de l'assurance responsabilité civile souscrite par la FFK.

> Accident corporel : la FFK met en garde le licencié contre les dommages corporels dont il peut être victime à l'occasion de la pratique du karaté ou d'une des disciplines associées. Elle attire son attention sur l'intérêt qu'il a à souscrire une assurance « individuel accident ». L'établissement de la licence permet à son titulaire de bénéficier, s'il le souhaite, des conditions d'assurance « accident corporel » souscrite par la FFK auprès de l'assureur Generali via le courtier Marsh. Le soussigné reconnaît avoir été informé des risques encourus par la pratique du karaté et d'une des disciplines associées pouvant porter atteinte à son intégrité physique. Le soussigné déclare avoir pris connaissance de l'ensemble des garanties telles qu'indiquées dans les notices d'assurance.

La FFK informe le licencié que le prix de la garantie de base « individuelle accident » s'élève à 0,60 € TTC quel que soit l'âge.

> Options complémentaires : le soussigné déclare avoir été informé, conformément à l'article L. 321-4 du Code du Sport, dans les notices d'assurance, des possibilités d'extension complémentaires des garanties de base qu'il peut souscrire personnellement auprès de Generali via le courtier Marsh. Le bulletin de souscription de garanties complémentaires est situé en dernière page de la notice d'information assurances.

EN CAS DE SINISTRE

Le licencié peut procéder à la déclaration d'accident en ligne sur assurances.karate@marsh.com ou télécharger le formulaire « déclaration d'accident » sur ce site et l'adresser à Marsh.

N° à composer en cas de rapatriement nécessité par un accident ou une maladie grave :
Tél : +33 1 45 16 66 36 (contrat n°10273)

Marsh
Département Sports & Événements
Tour Ariane
92088 Paris La Défense Cedex
Ligne dédiée : 01 87 21 27 86
Mail : assurances.karate@marsh.com

STYLES ET

DISCIPLINES

KARATÉ DO

Style	Code KFC
Karaté Full Contact	GOJU
Goju Ryu	KTAC
Karaté Contact	KEMPO
Kempo	KINO
Kinomichi	KYOK OKI
Kyokushinkai	SHIT
Okinawa Shorin-Ryu	SHORI
Shito Ryu	SHOK
Shorinji Ryu	SHOT
Shotokai	SHOHS
Shotokan	SHUK
Shotokan Oshima	UECH
Shukokai	WADO
Uechi Ryu	KARA
Wado Ryu	
Autre style de karaté-do	

KARATÉ JUTSU

Style	Code
Aïto Self-défense	AITO
Body Karaté	BODY
Bukido Sport	BUKISP
France Shorinji Kempo	FSK GEN
Genbudo	JKJ KMIX
Juku Karaté Jutsu	KDEF
Karaté Mix	KOBU
Karaté Défense	NANB
Kobudo	NIHO
Nanbudo	NUNC
Nihon Tai-Jitsu	PKD SHID
Nunchaku	SHKA
Pankido	KIDO
Shidokan	SKEM
Shindokai	SKAN TD
Shinkido	TAI
Shorinji Kempo	TKY TAKE
Shudo Kan	TOKI
Tai-Do	TORE
Tai-Jitsu	WKAN
Tai Kyoku Ken	KAJT
Takeda Budo	ACCD
Tokitsu Ryu	
Toreikan Budo	
Wadokan	
Autre style de karaté-jutsu	
Art du combat et la canne de défense	

DISCIPLINES ASSOCIÉES

Style	Code
Arts Martiaux du Sud-Est Asiatique	
Kali Eskrima	KALIESK
Pencak Silat	SILA
Autres styles A.M. Sud-Est Asiatique	AMSEA
Vovinam Viet Vo Dao	VVVD
Arts martiaux vietnamiens traditionnels	AMVTRAD
Autre style	
des arts martiaux vietnamiens Krav Maga	AAMV
Para-Karaté	KRAV
Wushu (Arts Martiaux Chinois)	PARAK
Yoseikan Budo	WUSHU
	YOS

AUTRES DISCIPLINES

Style	Code
Capoeira	CAPOE
Kung Fu	KUNG
Kung Fu Chuan Fa	CHUAN
Seibukan	SEIBK
Qi-Gong	QONG
Tai Chi Chuan	TCH
Wushu Lutte Chinoise	WLCH
Jeet Kune Do	JKD

SERVICE LICENCES 01 41
17 44 40
licences@ffkarate.fr



ffkarate.fr
39 rue Barbès 92120 MONTROUGE



Attestation « Licencié mineur »

Annexe n°2

**ATTESTATION DE REPONSE AU CONTENU DU QUESTIONNAIRE RELATIF A
L'ETAT DE SANTE DU SPORTIF MINEUR EN VUE DE L'OBTENTION, DU
RENOUVELLEMENT D'UNE LICENCE OU DE L'INSCRIPTION A UNE
COMPETITION**

LICENCIÉ MINEUR

Je soussigné(e) _____

Exerce l'autorité parentale sur _____

Atteste avoir complété conjointement avec mon enfant l'ensemble du «
Questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur » situé à l'ANNEXE II-23 (article A.
231-3 du code sport) et avoir conjointement répondu **négativement** à l'ensemble des items
présentés.

Date et signature (de la personne exerçant l'autorité parentale) :



Bienvenue et repères essentiels

à lire et conserver
par l'adhérent

LE MOT DU PRÉSIDENT

C'est avec grand plaisir que nous accueillons votre enfant au sein de notre club. Le karaté est bien plus qu'un sport : c'est une discipline qui aide les enfants à grandir avec des repères clairs, dans un environnement structurant et bienveillant.

Respect, écoute, persévérance, maîtrise de soi, nous transmettons ces valeurs tout au long de l'année, à travers une pratique adaptée à leur âge.

Vous pouvez avoir confiance : votre enfant est encadré par une équipe sérieuse, expérimentée, diplômée et attentive à son rythme. **Pascal – Président du Karaté Étioles-Tigery**

LE MOT DU PROFESSEUR

Sur le tatami, mon objectif est simple : que chaque enfant prenne plaisir à pratiquer, se sente encouragé, écouté et en sécurité. Les cours sont dynamiques, ludiques et adaptés à leur âge.

Pas besoin d'avoir un « caractère sportif » pour commencer : ce qui compte, c'est l'envie de bouger et la régularité.

Si votre enfant doute ou a besoin de temps pour s'adapter, c'est normal : je suis là pour l'accompagner avec patience et bienveillance. **Gilbert – Professeur, Karaté Étioles-Tigery**

Recommandations

1. ACCUEIL ET PONCTUALITÉ

- Pendant les cours, les parents ne restent pas dans la salle afin de favoriser la concentration du groupe.
- Ils doivent accompagner leur enfant 5 minutes avant le début du cours et être présents à l'heure exacte pour le récupérer à la fin.
- Les parents doivent rester joignables pendant toute la durée du cours.
- En cas de retard à l'arrivée, l'enfant pourra ne pas être accepté au cours.
- En cas de retards répétés lors de la récupération de l'enfant, sa participation aux cours pourra être temporairement suspendue.

2. TENUE, HYGIÈNE ET ÉQUIPEMENT

- un karaté-gi avec une ceinture blanche ou pour le de Full-Contact, la tenue exigée par le club
- les mains et les pieds doivent être propres, les ongles doivent être coupés courts es cheveux longs attachés
- Les protection de karaté et full contact apportés à tous les vours (Aucun prêt de matériel)

3. INSCRIPTION, LICENCE ET PAIEMENT

- La licence fédérale doit être renouvelée **chaque année**. Merci de la remplir complètement, même pour les anciens élèves : nom et prénom seuls ne suffisent pas.
- Réglez la cotisation par chèque, espèces ou Coupons Sport ANCV.
- Coupons-sport ANCV : des frais correspondant à 2 % du montant des coupons ANCV sont demandés en espèces facturés au club par l'organisme)

Tarifs section enfant

Le règlement comprend :
l'adhésion club, licence, cotisation

Un seul cours d'essai !!

SECTION	TARIFS
Karaté	230 € (210€ pour fratrie)
Full-contact.K-mix	220€
Pack complet	290€

Attestation CE : Adressez un e-mail au club en précisant le nom, le prénom et la section de l'enfant.



EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR L'ADHERENT

Annexe n°1 :

« ANNEXE II-23 (Art. A. 231-3)

« QUESTIONNAIRE RELATIF À L'ÉTAT DE SANTÉ DU SPORTIF MINEUR EN VUE DE L'OBTENTION, DU RENOUELEMENT D'UNE LICENCE D'UNE FÉDÉRATION SPORTIVE OU DE L'INSCRIPTION À UNE COMPÉTITION SPORTIVE AUTORISÉE PAR UNE FÉDÉRATION DÉLÉGATAIRE OU ORGANISÉE PAR UNE FÉDÉRATION AGRÉÉE, HORS DISCIPLINES À CONTRAINTES PARTICULIÈRES

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale : Il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.

Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné(e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.

Tu es une fille ☐ un garçon ☐	Ton âge : ans	
Depuis l'année dernière	OUI	NON
Es-tu allé(e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?	☐	☐
As-tu été opéré(e) ?	☐	☐
As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?	☐	☐
As-tu beaucoup maigri ou grossi ?	☐	☐
As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?	☐	☐
As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir de ce qui s'était passé ?	☐	☐
As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport ?	☐	☐
As-tu eu beaucoup de mal à respirer <u>pendant</u> un effort par rapport à d'habitude ?	☐	☐
As-tu eu beaucoup de mal à respirer <u>après</u> un effort ?	☐	☐
Depuis l'année dernière	OUI	NON
As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?	☐	☐
As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?	☐	☐
As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?	☐	☐
Depuis un certain temps (plus de 2 semaines)		
Te sens-tu très fatigué(e) ?	☐	☐
As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ?	☐	☐
Sens-tu que tu as moins faim ? que tu manges moins ?	☐	☐
Te sens-tu triste ou inquiet ?	☐	☐
Pleures-tu plus souvent ?	☐	☐
Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?	☐	☐
Aujourd'hui		
Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?	☐	☐
Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?	☐	☐
Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?	☐	☐
Questions à faire remplir par tes parents		
Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?	☐	☐
Etes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?	☐	☐
Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? (Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans.)	☐	☐

Si tu as répondu OUI à une ou plusieurs questions, tu dois consulter un médecin pour qu'il t'examine et voit avec toi quel sport te convient. Au moment de la visite, donne-lui ce questionnaire rempli.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU KARATÉ ÉTIOLLES-TIGERY

SECTION ENFANTS

à lire et conserver
par l'adhérent

Ce règlement intérieur complète les statuts de l'association. Il précise les règles de fonctionnement applicables aux enfants mineurs inscrits au club ainsi qu'à leurs représentants légaux. L'inscription d'un enfant implique la prise de connaissance et l'acceptation pleine et entière du présent règlement par ses représentants légaux.

1. APPLICATION DU RÈGLEMENT

Le présent règlement s'applique à tous les enfants mineurs inscrits au Karaté Étioles-Tigery, à leurs représentants légaux et aux personnes autorisées à les accompagner ou à les récupérer. L'inscription vaut acceptation du présent règlement.

2. COTISATION

La cotisation annuelle comprend l'adhésion au club, la licence fédérale et la participation aux cours correspondant à la section choisie. Elle est due en totalité à l'inscription. La licence fédérale et les frais engagés ne sont pas remboursables. Toute situation exceptionnelle relève du bureau.

3. DOSSIER D'INSCRIPTION

L'inscription devient définitive après remise du dossier complet: fiche, licence, attestation santé ou certificat si nécessaire, autorisations, photo et règlement. Un seul cours d'essai est autorisé. Après le deuxième cours, l'accès peut être suspendu si le dossier reste incomplet.

4. RESPONSABILITÉ ET PRISE EN CHARGE

La responsabilité du club et des enseignants s'exerce uniquement pendant les horaires du cours, à compter de la prise en charge effective de l'enfant par l'enseignant et jusqu'à la fin de la séance. Aucun enfant ne peut quitter le tatami, la salle ou les locaux sans autorisation.

5. ARRIVÉE ET PONCTUALITÉ DES ENFANTS

Les enfants doivent arriver cinq à dix minutes avant le cours afin d'être prêts à l'heure. Les retards perturbent l'échauffement, la sécurité et la concentration. L'enseignant peut refuser l'accès lorsque l'échauffement a commencé ou lorsque les retards sont répétés.

6. RÉCUPÉRATION DES ENFANTS À LA FIN DU COURS

Les parents ou personnes autorisées doivent récupérer l'enfant à l'heure exacte. Les enseignants enchaînent fréquemment avec un autre cours ou se déplacent vers un autre dojo. Des retards répétés pourront entraîner un avertissement puis la suspension temporaire de l'accueil de l'enfant.

Afin de préserver la concentration des enfants, leur autonomie et le bon déroulement pédagogique des séances, la présence des parents ou accompagnateurs dans la salle n'est pas autorisée, sauf accord préalable de l'enseignant.

8. ABSENCES ET ORGANISATION DES COURS

Les cours sont suspendus pendant les vacances scolaires et les jours fériés, sauf information contraire. Certains cours peuvent être annulés ou déplacés en raison d'une compétition, d'un stage, d'un passage de grade, d'une manifestation du club ou de l'indisponibilité des installations.

9. TENUE ET HYGIÈNE DU KARATÉKA

La tenue exigée par le club doit être propre, en bon état et adaptée. Les mains et les pieds doivent être propres, les ongles courts, les cheveux longs attachés. Les bijoux, accessoires métalliques, chewing-gum, bonbons et aliments sont interdits. Les plaies doivent être protégées et les vestiaires laissés propres.

10. NEUTRALITÉ ET SÉCURITÉ DE LA TENUE

Aucun signe religieux ostentatoire n'est accepté pendant les cours. Aucun accessoire ou vêtement incompatible avec la tenue exigée par le club, la sécurité ou le bon déroulement des exercices ne peut être porté.

11. EFFETS PERSONNELS, PERTE ET VOL

Il est déconseillé d'apporter des objets de valeur, de l'argent ou des appareils sans lien avec la pratique. Le club décline toute responsabilité en cas de perte, vol, oubli ou détérioration dans les salles, vestiaires ou espaces communs.

Les téléphones portables et appareils connectés doivent être éteints ou en mode silencieux et rester rangés pendant les cours. Leur utilisation est interdite sur le tatami et dans les vestiaires, sauf autorisation exceptionnelle. Toute prise de photo ou vidéo est interdite sans autorisation préalable.

13. COMPORTEMENT ET RESPECT

Chaque enfant doit respecter les enseignants, les autres pratiquants, les bénévoles, les membres de l'association, les agents des équipements municipaux, les locaux et le matériel. Insultes, moqueries, menaces, harcèlement, discriminations, violences, gestes dangereux, refus répété des consignes et dégradations sont interdits.

14. SÉCURITÉ ET SANTÉ

Toute information utile à la santé ou à la sécurité de l'enfant doit être signalée. Un enfant malade, blessé ou dont l'état est incompatible avec la pratique ne doit pas participer. L'enseignant peut interrompre la participation si son état, son comportement ou son équipement présente un risque.

15. MESURES ÉDUCATIVES ET SANCTIONS

Selon la gravité et la répétition des faits : rappel oral, mise à l'écart temporaire, information des représentants légaux, avertissement écrit, suspension ou exclusion.

Toute exclusion définitive est décidée par l'instance compétente du club après information des représentants légaux et possibilité pour eux de présenter leurs observations, sauf mesure immédiate nécessaire à la sécurité.

16. COMPÉTITIONS

La participation est facultative. Elle est proposée aux enfants disposant d'un niveau suffisant, faisant preuve d'assiduité et d'un comportement adapté. Elle nécessite l'accord du professeur et l'autorisation des représentants légaux. Les frais de déplacement et d'équipement restent à la charge des familles.

Les passages de grade sont organisés une à deux fois par saison. La présentation relève de la décision de l'enseignant selon le niveau, l'assiduité, le comportement, l'engagement et les progrès. Le passage ne garantit pas l'obtention du grade. Les parents ne sont pas autorisés à assister aux examens, sauf décision contraire du club.

18 DROIT À L'IMAGE

L'utilisation par le club des photos et vidéos prises lors des cours, stages, compétitions ou manifestations dépend de l'autorisation signée à l'inscription. Le refus ne remet pas en cause l'adhésion. Les familles ne doivent pas publier l'image d'autres enfants sans autorisation.

19. COMMUNICATION AVEC LES FAMILLES

Les échanges avec le club se font de préférence par e-mail. Les appels sont rarement pris en direct pendant les cours. Merci de laisser un message vocal avec votre nom, le nom de l'enfant et l'objet de la demande. Les familles doivent consulter régulièrement leurs courriels et signaler tout changement de coordonnées.

20. ACCEPTATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

Le règlement entre en vigueur après adoption par l'organe compétent et peut être modifié conformément aux statuts. Toute inscription ou réinscription vaut acceptation du présent règlement. Document à conserver par les familles.

À retenir :

Pour la sécurité et le bien-être de chaque enfant, la ponctualité, le respect des consignes et l'implication des parents sont indispensables au bon déroulement des cours.



NOS AUTRES ACTIVITÉS

	ÉTIOLLES Maison des arts martiaux Route de Jarcy	TIGERY Halle sportive Avenue de l'Orme à Desselay	ST PIERRE DU PERRAY Complexe Lachenal 4 Avenue Louis Lachenal
LUNDI	TRAINING COMBAT 19h-20h KARATÉ ADOS-ADULTES 20h-21h15		
MARDI	KARATÉ ENFANT 18h-19h (6-9 ans) 19h-20h (10-14 ans) BODY-COMBAT 20h-21h	FULL-CONTACT - K-MIX Jeunes 18h-19h (10-15 ans) KARATÉ ADOS-ADULTE 19h-20h FULL-CONTACT K-MIX Adulte 20h-21h30	
MERCREDI	KARATÉ GOSHIN JUTSU Adulte 19h-20h30	KARATÉ ENFANT 14h30-15h45 (6-9 ans) 15h45-17h (10-14 ans)	
JEUDI	KARATÉ ENFANT 18h-19h (6-9 ans) 19h-20h (10-14 ans) KARATÉ ADULTES Confirmés 20h-21h15		KARATÉ ENFANT 18h-19h00 (6-11 ans) FULL-CONTACT -K-MIXJeunes 19h-20h30 (10-15 ans)
VENDREDI	FULL-CONTACT K-MIX Adulte 19h30-21h	KARATÉ ENFANT 18h-19h30 (6-10 ans)	
SAMEDI	FULL-CONTACT K-MIX Adulte 10h-12h KARATÉ Dès 11 ans (entraînement combat) 14h30-16h	CROSS-TRAINING 9h30-10h30 BABY-KARATÉ 11h-11h45 KARATÉ ENFANT 14h30-15h30 (6-10 ans) KARATÉ ADOS-ADULTE 15h30-16h30	

LIEUX DES SÉANCES DE COURS

- 📍 ÉTIOLLES: Maison des arts martiaux, Route de Jarcy, 91450
- 📍 TIGERY: Halle sportive, Avenue de l'Orme à Desselay, 91250
- 📍 SAINT-PIERRE DU PERRAY: Complexe Lachenal, 4 Avenue Louis Lachenal, 91280

Nous rejoindre

🌐 www.karate-etiolles-tigery.com ✉ bcombat.ctraining@gmail.com ☎ 06 95 75 28 10 / 01 69 89 31 47

Nous suivre



karateetiolles-tigery91



@karate_etiolles_tigery

Équipement selon les sections

Karaté

- Karaté-gi et ceinture
- Protège-dents
- Protège-poings (bleus ou rouges)
- Protège-pieds (rouges ou bleus)



Protège-dents



Full-Contact / K-mix

- Casque
- Gants
- Coquille (pour les garçons)
- Protège-poitrine (pour les filles)
- Protège-tibias / protège-pieds
- Protège-dents
- Short ou pantalon de Full-Contact sans poche

